Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20260605-2026_33-DE

Mairie de Saint-Marcan

République Française

Commune de Saint-Marcan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

2026/33 - **: Informations sur la vente de parcelles classées en nature de bois et forêts**

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	10

Vote
A l 'unanimité 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération certifié exécutoire com te tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture
Le

L'an 2026, le 05 juin 2026 à 20h00, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire

Présents : M. RENARD Pierrick, Mme JÉSUS DA SILVA Valérie, M. HAMELIN Sylvain, Mme MAZIER Sylvie, M. PITOIS Jérôme, M. CHAPPÉ Mikaël, Mme LADOIRE Angéline, M. CHOANIER Bernard Mme CARRASCO Léa

Excusé : CHAPPE Corinne

A été nommé(e) secrétaire : M. CHOANIER Bernard

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code forestier article L331-24 et suivant ;
Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu la notification de vente reçue en mairie le **15 avril 2026** concernant la parcelle située au lieu-dit **Bois de Verranger**, d'une superficie de **8900m²**, au prix de **5500€** ;

Considérant que l'acquisition de cette parcelle ne présente pas d'intérêt direct pour les projets de la commune ou la gestion de son patrimoine ;

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE de ne pas faire appel à son droit de préférence** sur la parcelle cadastrée section **C221 ET C22**
- **RECONNAÎT** que la commune renonce à se porter acquéreur dudit bien aux conditions mentionnées dans la notification.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier cette décision de refus au propriétaire (ou au notaire chargé de la vente) et à signer tout document nécessaire.

Pour extrait conforme

Le Maire
LEPORT Louis

MAIRIE DE ST-MARCAN ILLE ET VILAINE